

**NOUS NE VOULONS PLUS MOURIR AU TRAVAIL !!!**

Il y a 28 ans, L'Organisation Internationale du Travail décidait, en 1996, de la création d'une Journée Mondiale de la Sécurité et de la Santé au Travail. Face à l'hécatombe dans la totalité des branches professionnelles, la CGT est plus que jamais mobilisée sur le sujet !

Comme l'avait prédit la CGT, la suppression des CHSCT par les ordonnances MACRON ont eu un effet catastrophique sur la mortalité au travail. Dans la construction par exemple, nous sommes passé de 530 morts en 2017 (tous métiers confondus) à plus de 800 actuellement. Il y a, en tout, plus de 600 000 accidents du travail déclarés par an en France à la CPAM. Mais nous savons très bien que ce chiffre est très largement diminué par les non-déclarations dans les entreprises, par les pressions sur les salariés, par les contestations quasi systématiques des accidents par les employeurs.

Ce triste record représente le double de la moyenne des 27 pays de l'Union Européenne et place la France, avec 3,53 morts au travail pour 100 000 travailleurs, loin derrière les pays ayant une réelle prise en compte de la sécurité au travail comme les Pays-Bas ou la Suède.

La journée internationale de la santé et de la sécurité au travail est donc un moment crucial pour porter les exigences de la CGT en la matière.

Dans le monde, chaque année, plus de 2,78 millions de décès sont liés aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles, sans compter les 374 millions d'accidents du travail non mortels chaque année.

En 2022, il y a eu au moins 1227 morts au travail et du travail en France, et il s'agit d'une estimation basse en l'absence de recensement pour un certain nombre de professions. C'est un bilan désastreux pour le gouvernement, qui montre bien que la soif de profit des capitalistes n'a pas d'état d'âmes face aux conditions de vie et de travail des salariés.

A ces morts, s'ajoutent des milliers d'accidents grave et de maladies professionnelles occasionnant des séquelles durables et entraînant souvent un licenciement pour inaptitude.

Dans une grande majorité des cas, ces morts résultent d'un manquement de l'employeur qui n'a pas respecté les dispositions du code du travail, alors qu'il est responsable de la santé et de la sécurité des salariés.

Ces accidents ne sont jamais purement le fruit du hasard. Ils sont très souvent le résultat de choix patronaux délibérés pour maximiser les profits. Les cadences effrénées, le

matériel défectueux et les organisations du travail délétères sont des facteurs aggravants.

Les actions dissuasives sont insuffisantes, les contrôles trop rarement réalisés. C'est le résultat des effectifs insuffisant tant pour les inspecteurs du travail que pour les contrôleurs CARSAT. Sur ce point aussi les pouvoirs publics doivent agir !

Le travail devrait être un moyen de gagner correctement sa vie, et même une source d'émancipation et d'épanouissement. Mais trop souvent des accidents du travail et des maladies professionnelles affectent les travailleur.ses, parfois au point de les tuer. Les accidents surviennent sur les lieux de travail ou sur les trajets professionnels. Les maladies surviennent souvent des années après l'exposition aux risques.

Les patrons sont responsables de la sécurité et de la santé au travail. Leurs fautes sont inexcusables : ils doivent en payer le prix, y compris par de lourdes condamnations pénales. Nous exigeons un changement radical de politique qui fasse de la prévention des risques professionnels une priorité qui prime sur la course au profit et sur la réduction des dépenses publiques.

Si traditionnellement les professions les plus physiques sont impliquées dans cette lutte quotidienne, les métiers plus sédentaires, ne doivent pas se sentir préservés : les risques de problèmes cardio-vasculaires pèsent, eux aussi dans la balance des accidentés du travail.

Nous devons défendre collectivement de meilleures conditions de travail pour toutes et tous.

Aujourd'hui en France, 37% des salarié-e-s ne se sentent pas capables de tenir dans leur travail jusqu'à la retraite, en raison principalement de l'exposition aux risques professionnels physiques ou psychosociaux.

Pour arrêter l'hécatombe de morts et d'accidents au travail, la CGT revendique :

- le renforcement de la protection des travailleur.ses et le respect du droit de retrait ;
- une politique pénale du travail sévère et des condamnations des employeurs responsables d'accidents graves au travail ;
- l'interdiction du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités et la condamnation des donneurs d'ordre ;
- un renforcement de la réglementation pour protéger la santé et la sécurité des salarié-es ;
- le rétablissement et l'évolution des CHSCT, outil de proximité et de prévention par excellence ;
- un nombre suffisant d'inspecteur-ices du travail, le renforcement des effectifs de contrôleur-ses Carsat (Sécurité sociale) et l'élargissement de leurs prérogatives coercitives ;

- l'indépendance de tou·tes les acteur·ices de la santé au travail, y compris des médecins du travail et des équipes des Services de prévention et de santé au travail interentreprises.

Pour en finir avec les morts et les blessés au travail, il nous faut renforcer les droits et le pouvoir d'agir des travailleuses, travailleurs, des représentants du personnel dans les entreprises et les administrations. Cela passe entre autres par le renforcement des moyens des agents de l'état pour prévenir les risques et contrôler l'application de la loi.

Le travail doit être adapté à l'homme et non l'inverse.

Le meilleur hommage que la CGT puisse rendre à celles et ceux qui ont perdu la vie au travail, est de poursuivre sans relâche le combat pour l'amélioration des conditions de travail et contre les logiques financières du capital, qui nous sont mortifères.

Vive la lutte mes camarades et vive la CGT !